

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} juillet 2026 à 19 heures

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DURAND Christophe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

ETAIENT PRESENTS : M. DURAND Christophe – M. ARNAUD Cyrille – Mme DAGONNEAU Céline – M. RIOST Lionel - Mme MORLET Béatrice – Mme RAMEAU Julie – Mme LAGUIGNER Emilie – M. HARY Olivier – Mme MEGY Marie-Claude – M. SILVESTRE Stéphane – Mme COUSIN Hélène – M. THOULET Alain – Mme GAUJOUR Frédérique – M. GOFFIN Christophe

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. OUDARD David ayant donné procuration à M. HARY Olivier

Monsieur RIOST Lionel est désigné comme secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1 – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

En application du code forestier, l'Office National des forêts met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité.

La réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date, les collectivités émettent les factures et les transmettent via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour les ventes des bois, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour notre compte.

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

👉 **Le conseil municipal accepte cette convention de mandat avec l'ONF.**

2 – Demande de subventions

L'association Jeunesse Sportive Tannaysienne (Foot) sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention de 1250 € pour cette année.

👉 **Le conseil municipal décide de verser une subvention de 1000 € sous réserve de la reprise effective du club de foot.**

3 – Devis travaux

Déplacement d'un regard eau Impasse Bonin

Un devis a été demandé à l'entreprise JEANNIN de Chitry les Mines pour déplacer un regard d'eau situé au 19 Impasse Bonin afin de résoudre des problèmes d'infiltration d'eau dans la cave du propriétaire M. ROCHE Stéphane. Le coût s'élève à 780 € TTC qui sera réparti pour moitié pour la commune et l'autre moitié pour le SIAEP Charles Chaigneau.

👉 **Le conseil municipal décide d'approuver ce devis pour un coût estimé de 390 € TTC.**

Aménagement d'un bateau sur le trottoir devant la pharmacie rue Georges Sirdey

Un devis a été demandé à l'entreprise ROLLAND TP, le coût s'élève à 2260,85 € TTC.

Un autre devis a été demandé pour la pose de potelets Place de l'Eglise, le coût est fixé à 1077,60 € TTC.

👉 **Le conseil municipal accepte les deux devis présentés.**

Travaux salle de classe Ecole Primaire

Afin d'étudier l'évolution des fissures de l'ancienne salle de classe à l'école primaire, un devis a été demandé à l'entreprise MC BATI à St Didier pour la pose de témoins de mouvement, le coût s'élève à 924 € TTC. Un autre devis est proposé pour la pose d'un tirant, le coût est fixé à 3871,41 € TTC.

🔧 **Le conseil municipal décide de retenir dans un premier temps le devis pour la pose de témoins pour un coût de 924 TTC et d'attendre les résultats au bout d'un an pour se décider sur la suite de ces travaux.**

Travaux pour installation d'un lave-linge et sèche-linge dans la salle de gym au-dessus de la cantine

Un devis a été demandé à l'entreprise MERLIN David pour des travaux de plomberie et d'électricité pour un montant de 1546,75 €.

🔧 **Le conseil municipal décide de retenir ce devis.**

Achat de lave-linge et sèche-linge

Un devis a été établi chez Darty pour l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge d'un montant total de 1188,98 € TTC.

🔧 **Le conseil municipal, après avoir délibéré, souhaite demander d'autres devis pour des capacités supérieures et chez d'autres fournisseurs.**

Installation radiateurs local ancienne trésorerie

Un devis a été demandé à l'entreprise MERLIN David pour l'installation de radiateurs (4 panneaux rayonnants) pour un coût estimé à 3173,08 €.

🔧 **Le conseil municipal souhaite demander un autre devis pour comparaison avant de définir son choix.**

Travaux éclairage public rue des fossés Nord-Ouest

Un devis a été établi par le SIEEN pour l'enfouissement du réseau ainsi que l'installation de luminaire LED, le coût s'élève à 25 593,60 € TTC avec une participation restant à la charge de la commune pour 12 956,76 €. Un autre devis concerne l'enfouissement du réseau de télécommunications, le coût a été estimé pour la commune est de 25 476,00 €. Soit un coût total de 38 432,76 €.

Une convention

🔧 **Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux et de souscrire une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de génie civil pour le réseau télécommunications avec le SIEEN.**

4 – Renouvellement bail de location

Bail de location logement T2 1^{er} étage au Parc Lallier

Le bail de location consenti à M. et Mme BREUX Jean-Daniel pour le logement T2 n°1 situé au 1^{er} étage au Parc Lallier arrive à échéance le 30 juin 2026. Un nouveau bail doit être établi pour une durée de 3 ans. Après révision du loyer, il s'élève à 310,13 € hors charges de chauffage.

🔧 **Le conseil municipal approuve ce renouvellement de bail selon les mêmes conditions.**

Bail de location logement T2 2^{ème} étage au Parc Lallier

Le bail de location consenti à Madame BRULFER Valérie pour le logement T2 n°3 situé au 2^{ème} étage au Parc Lallier arrive à échéance le 30 juin 2026. Un nouveau bail est établi pour une durée de 3 ans. Après révision du loyer, il s'élève à 304,32 € hors charges de chauffage.

🔧 **Le conseil municipal approuve ce renouvellement de bail selon les mêmes conditions.**

Non restitution caution location T3 logt 5 à la résidence LEJOUR

En raison de la résiliation du bail de location par M. DESMAZURES Nathan et Mme TEIXEIRA Flora au 30 juin 2026, un état des lieux sera réalisé.

🔧 **Le conseil municipal décide de ne pas restituer cette caution.**

5 – Modification régie hébergement des pèlerins

La régie pour l'hébergement des pèlerins doit faire l'objet d'une modification pour simplifier et moderniser le fonctionnement de la régie notamment par le mode d'encaissement proposé.

Le tarif actuel s'élève à 15 € par nuitée, taxe de séjour comprise qui est reversée à la CCTBC.

Les recettes seront désormais encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Encaissement par carte bancaire sur compte DFT (dépôt de fonds au Trésor)
- Encaissement en espèces avec remise de fonds sur le compte de dépôt de fonds du Trésor
- Plateforme internet avec des encaissements pay-fip qui créditeront le compte de dépôts de fonds au Trésor

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un reçu.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2000 €.

👉 **Le conseil municipal adopte cette modification de la régie pour l'hébergement des pèlerins.**

6 – Personnel communal

✚ Contrat de travail Kimberley AOUICHE

Pour pallier à l'absence de Madame Morgane COFFIGNEAU, Madame Kimberley AOUICHE est recrutée en tant qu'adjoint d'animation pour assurer l'animation durant l'accueil de loisirs du 06 juillet au 31 juillet 2026 pour une durée hebdomadaire de 47,50 heures inclus des heures supplémentaires.

👉 **Le conseil municipal approuve ce contrat de travail.**

✚ Contrat de travail AMILHAT Sandrine

Le contrat de travail de Madame AMILHAT Sandrine en tant qu'adjoint administratif à l'Agence Postale Communale pour 15 heures et à la Mairie pour 6 heures se termine le 15 septembre 2026. Ce contrat doit être renouvelé selon les mêmes conditions. Elle assure également l'animation à la garderie périscolaire en remplacement de l'absence de Madame COFFIGNEAU Morgane pour une durée hebdomadaire de 20 heures. En raison du non-renouvellement du contrat de Madame COFFIGNEAU, Madame AMILHAT Sandrine est intéressée pour continuer d'assurer le poste d'adjoint d'animation à la garderie et à l'accueil de loisirs. Pour pallier à son absence durant les semaines de l'accueil de loisirs, un agent remplaçant sera recruté pour assurer la permanence à l'APC.

👉 **Le conseil municipal accepte ce renouvellement de contrat et son recrutement pour le poste d'adjoint d'animation à la garderie.**

7 – Questions diverses

❖ Offre de prêt pour travaux Gendarmerie

Afin de pouvoir réaliser les travaux de rénovation et de sécurisation de la Gendarmerie, une offre de prêt a été sollicitée auprès du Crédit Agricole pour un montant de 140 000 € sur 15 ans avec un taux fixe fixé à 3,72 %. Les annuités seront versées trimestriellement.

👉 **Le conseil municipal décide de retenir cette offre de prêt.**

❖ Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort

M. Cyrille ARNAUD a procédé à une présentation sur la création d'un traitement automatisé pour une valorisation des éléments de confort des habitations afin d'obtenir une meilleure équité fiscale.

Les travaux visent à corriger les évaluations foncières des locaux d'habitations pour lesquels il manque des éléments de confort jugés essentiels aujourd'hui. (eau, électricité, chauffage, WC, lavabo, douche ou baignoire). L'ajout de ces éléments se traduira par une augmentation de la valeur locative et donc une cotisation plus importante pour l'usager. Cette fiabilisation entraînera une hausse des bases communales de taxe foncière.

👉 **Le conseil municipal prend acte de cette nouvelle mesure.**

❖ Changement horaires Mairie

👉 **Le Maire fait part de sa décision de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie aussi bien l'accueil physique et téléphonique qui est supprimé tous les après-midis.**

❖ Animation Ville à Joie

Une équipe de 5 jeunes issus de toute la France sillonnent le département de la Nièvre de mai à novembre pour organiser des animations dans plusieurs communes. Le but est de créer des moments de convivialité autour d'animations ainsi que des services qui ne sont pas ou plus installés dans les communes. Cet événement se déroule sur une demi-journée et sont ouverts à tous. L'équipe se charge de toute l'organisation

et sollicite la commune pour fournir tables, chaises, électricité et la distribution des supports de communication en amont. Une participation financière de 240 € HT est demandée.

✚ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'organisation de cet événement au mois de septembre ou octobre.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Christophe DURAND

Le secrétaire de séance,
Lionel RIOST